

LOCAL MULTI

Pour le voyageur occasionnel

Réduction: Prix forfaitaire

⊙ 1^e classe

⊙ 2^e classe

⊙ 10 trajets simples

OÙ L'UTILISER ?

Votre LOCAL MULTI est valable pour 10 trajets simples* dans l'aire de validité (voir la fiche « LOCAL MULTI - Aires de validité) de votre gare* de départ (en Belgique).

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :

- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be)).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Noorderkempen.

Pas valable :

- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains événements,...).

POUR QUI ?

Pour tout public.

OÙ L'ACHETER ?

Depuis le 15.10.2025 il n'est plus possible d'acheter un LOCAL MULTI. Découvrez notre nouvelle gamme tarifaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be).

Votre LOCAL MULTI est valable 6 mois à partir de la date d'achat.

SUR QUEL SUPPORT ?

Papier ou code QR sur smartphone/tablette.

COMMENT L'UTILISER ?

LOCAL MULTI SUR PAPIER

- Par voyage, vous complétez chronologiquement une ligne sur votre LOCAL MULTI : le jour ainsi que le nom de votre gare de départ et de destination en toutes lettres (une des gares comprises dans l'aire de validité) et la date de votre voyage en chiffres. En cas d'erreur, complétez une nouvelle ligne. Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne complétée non valable.
- Votre LOCAL MULTI n'est pas nominatif et peut donc être utilisé par d'autres voyageurs. Dans ce cas, vous complétez une ligne par personne et par trajet*.

LOCAL MULTI ACHETE DANS L'APP SNCB

- Vous vous identifiez via votre compte My SNCB et achetez votre LOCAL MULTI. Il s'agit d'un contingent de 10 trajets* simples en 1^e ou 2^e classe à valider* pendant la période de validité du contingent.

- Vous devez toujours valider* un trajet* de votre contingent avant d'embarquer dans le premier train de votre voyage. Lors de la validation, vous indiquez votre nom, date de voyage, gare de départ et votre gare de destination. Vous recevez un code QR pour chaque trajet* validé. Présentez ce code QR lors du contrôle dans le train.
- Le LOCAL MULTI peut être utilisé par plusieurs voyageurs ensemble. Dans ce cas, vous (le propriétaire du compte My SNCB*) devez toujours être présent pendant tout le voyage. Vous validez un trajet de votre contingent par personne en indiquant le nom et prénom de chaque personne. Vous recevez donc un code QR par personne.

GÉNÉRALITÉS

- Vous ne pouvez compléter / valider* qu'1 ligne par voyage sur votre LOCAL MULTI. Une correspondance* empruntée lors de votre parcours n'est pas considérée comme un 2^e voyage.
- Si vous voyagez dans des aires de validité successives, il est interdit de compléter / valider* plusieurs lignes sur votre LOCAL MULTI pour un seul voyage. Vous pouvez toutefois utiliser un autre titre de transport (éventuellement un autre LOCAL MULTI) pour un voyage dans des aires de validité successives.
- En cas d'offre train limitée, il est permis de voyager via une autre gare de correspondance.
- Vous pouvez voyager par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par l'itinéraire alternatif* si vous restez dans l'aire de validité de votre gare de départ.
- Il est uniquement permis de voyager via une gare de correspondance située en dehors de l'aire de validité si cela constitue la seule possibilité d'atteindre votre destination.
- Si vous combinez votre LOCAL MULTI avec un autre titre de transport, il est impératif de suivre l'itinéraire autorisé par votre LOCAL MULTI et donc, que le train emprunté s'arrête dans les gares de départ et de destination qui y sont mentionnées.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous devez compléter / valider* la gare* ou point d'arrêt* réel sur votre LOCAL MULTI. Vous ne pouvez donc **pas** voyager librement toute la journée dans cette zone* avec votre LOCAL MULTI.
- Il n'est pas permis de se déplacer entre deux gares d'une même Zone* via une gare située en dehors de la zone*. Cela s'applique également pour les gares de départ et/ou de destination qui appartiennent à une zone*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre gare* de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s) ou sans avoir complété / validé* une ligne supplémentaire sur un autre LOCAL MULTI.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), munissez-vous également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.

A QUEL PRIX ?

Le LOCAL MULTI n'est plus vendu depuis le 15.10.2025.

Consultez votre preuve d'achat.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession de votre LOCAL MULTI complété / validé* et valable en 2^e classe.
- Vous achetez également un ticket Supplément 1^e classe (voir fiche-produit [Supplément 1e classe](#)).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le LOCAL MULTI n'est pas remboursable :
- En cas d'absence de voiture de première classe dans le train ou de voiture déclassée, votre trajet mentionné sur le LOCAL MULTI de 1^e classe émis sur support papier qui a été partiellement ou intégralement utilisé en 2^eme classe, est alors remboursable.
Remboursement de la différence de prix entre une ligne du LOCAL MULTI 1^e classe (prix du LOCAL MULTI divisé par 10) et d'une ligne du LOCAL MUTLI 2^e classe (prix du LOCAL MULTI divisé par 10).
Demandez, au personnel d'accompagnement du train, une attestation que vous remettrez au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse ainsi que sur présentation de votre LOCAL MULTI valable le jour concerné.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous devez également acheter un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé en plus de votre LOCAL MULTI. Le code-barres qui figure sur ce supplément permet l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si vous prenez une correspondance* en gare de Brussels Airport - Zaventem, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport - Zaventem est l'une des gares* situées sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous souhaitez interrompre* votre voyage, vous devez également acheter un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé.

QUE PERMET MON TITRE DE TRANSPORT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui, Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre LOCAL MULTI. Vous présentez toujours les deux titres de transport lors du contrôle dans le train.